

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE  
LA VIE ÉTUDIANTE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON**

**Le Président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),**

*Vu le code de l'éducation et plus particulièrement les articles D. 719-1 et suivants ;*

*Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;*

*Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon approuvé au conseil d'administration du 13 novembre 2017 ;*

*Vu la décision n°18-068 du 6 avril 2018 portant organisation des élections partielles au sein du conseil documentaire de la bibliothèque Diderot de Lyon,*

**PROCLAME :**

Conformément aux opérations électorales du 17 mai 2018, les résultats pour les élections du représentant des élèves et des étudiants au conseil des études et de la vie étudiante sont les suivants :

**Myriam MELLOULI : 7 votes ;**

**Mathilde RUBY : 4 votes.**

Bulletins blancs : 2.

Taux de participation : 0,55 %.

Ainsi, Mme Myriam MELLOULI a recueilli la majorité des suffrages exprimés pour être proclamée élue.

Le mandat des représentants du collège des élèves et des étudiants d'une durée d'un an prend effet à compter du 18 mai 2018 jusqu'au 7 décembre 2018.

Fait à Lyon, le 18 mai 2018

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON